

Zeitschrift: Verhandlungen der Schweizerischen Naturforschenden Gesellschaft.
Wissenschaftlicher und administrativer Teil = Actes de la Société
Helvétique des Sciences Naturelles. Partie scientifique et administrative
= Atti della Società Elvetica di Scienze Naturali

Herausgeber: Schweizerische Naturforschende Gesellschaft

Band: 143 (1963)

Vereinsnachrichten: Rapport du délégué de la SHSN au Comité de la Ligue suisse pour
la protection de la nature

Autor: Dottrens, E.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

14. Rapport du délégué de la SHSN à la Commission fédérale pour le Parc national suisse

La Commission s'est réunie quatre fois dans le courant de l'exercice dont une fois à Il Fuorn. Tout le problème de la surveillance du Parc a été repris en vue de l'accroissement du nombre des touristes et des insuffisances constatées depuis plusieurs années. Dès l'année prochaine, six gardes au lieu de deux et un demi-temps seront affectés à la surveillance. Ils seront en outre équipés d'un uniforme et munis d'armes et de matériel d'observation. Grâce à la compréhension du Département fédéral des finances et des douanes qui s'était vu obligé de retirer de la surveillance de la frontière et du Parc trois gardes-frontière, une compensation financière a été allouée à la Commission et lui a permis d'engager de nouveaux gardes.

C'est durant l'exercice écoulé que fut décidé, d'entente avec les EKW, du percement d'un tunnel routier (à une voie) depuis La Drossa jusqu'à la frontière, tunnel qui évitera par la suite le transport à travers le Parc de matériel lourd et de ciment, destinés au chantier du barrage. Les travaux d'élargissement de la route progressent ainsi que la construction du nouveau pont à Il Fuorn. Une fois terminée la surface goudronnée, la route permettra un écoulement plus normal du trafic sans poussière.

L'arrêté fédéral sur le Parc de 1943 a été la base de la nouvelle ordonnance établie par le canton des Grisons, le 30 novembre 1961, et finalement acceptée par le Petit Conseil en 1962. Par conséquent, la situation administrative est maintenant réglée et les gardes habilités pour dresser procès-verbal aux touristes ne se conformant pas aux directives.

Deux braconniers venus d'Italie ont été surpris dans le Val Trupchum et ont été mis en fuite sans avoir pu tirer les bouquetins qu'ils convoitaient.

Un incendie qui aurait pu avoir de très graves conséquences, allumé par inadvertance par l'entrepreneur travaillant hors du Parc à Ova Spin, a ravagé quelque 10 ha de forêt et de brousse (voir rapport de la Commission pour l'étude scientifique du Parc national, p. 88).

Le film du Parc national est terminé, coupé et le texte préparé. Il sera édité en allemand, en français et en anglais, avec accompagnement musical, et pourra être distribué dans le courant de l'année prochaine.

Jean-G. Baer

15. Rapport du délégué de la SHSN au Comité de la Ligue suisse pour la protection de la nature

L'effectif des membres de la Ligue suisse pour la protection de la nature a passé de 37 842 en 1961 à 39 370 à fin 1962. L'heureuse tendance à une augmentation sensible se confirme donc.

Le comité s'efforce de provoquer dans tous les cantons la constitution des sections qui sont prévues par les nouveaux statuts actuellement encore à l'étude. Fribourg et Schwytz ont fondé leur section cantonale. Dans trois autres cantons, les projets sont sur le point de se réaliser.

La commission conjointe de la LSPN, du Heimatschutz et du Club Alpin, pour l'établissement d'une liste des sites et monuments naturels d'intérêt national a pratiquement terminé ses travaux. Elle a retenu une liste de plus de cent objets, dûment décrits et délimités. La publication de cet important document est décidée.

La vente de l'écu d'or, les résultats de la collecte organisée dans l'industrie et le commerce, un legs important de M^{lle} Frida Jucker, de Winterthour, ont permis à la Ligue de faire face à des dépenses toujours croissantes et de procéder à des achats de terrains pour sauvegarder des milieux naturels menacés. Mais la spéculation qui sévit rend la situation de plus en plus précaire et les pouvoirs publics devront d'urgence intervenir pour parer à la menace qui pèse sur notre patrimoine national. L'adoption du nouvel article constitutionnel et la loi fédérale de protection de la nature et des sites, pourvu qu'elle ne tarde pas trop, fourniront, espère-t-on, les bases légales à des actions d'envergure interdites aux modestes moyens de la Ligue.

E. Dottrens

16. Kuratorium der «Georges-und-Antoine-Claraz-Schenkung»

Zum Berichtsjahr 1962 sind im Bestand des Kuratoriums und der begünstigten Institute keine Änderungen eingetreten.

Für die begünstigten Institute ergab sich per 1962 die folgende Jahresrechnung:

	Botanisches Museum Zürich	Zoologisches Institut Zürich	Institut de zoologie Genève	Total
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Vorträge von 1961	13 542.22	20 268.34	23 314.65	57 125.21
Übertrag ab Dispositionskonto	5 000.—			5 000.—
Wiedereingänge	462.—			462.—
	19 004.22	20 268.34	23 314.65	62 587.21
Verwendete Beträge 1962	16 522.05	12 398.60	15 764.91	44 685.56
Nicht verbrauchte Anteile	2 482.17	7 869.74	7 549.74	17 901.65
Anteile am Ertrag pro 1962 ...	10 000.—	10 000.—	10 000.—	30 000.—
Saldi per Ende 1962	12 482.17	17 869.74	17 549.74	47 901.65